

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 15 janvier 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, madame Nathalie Chayer, messieurs Denis Joannette, Martin Bigras, Gilles St-Marseille et Sylvain Sauvageau, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par Monsieur le maire Marc Lauzon à 20h03

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2008 et des séances extraordinaires du 11, 22 et 29 décembre 2008

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-01-15.002

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2008 et des séances extraordinaires du 11, 22 et 29 décembre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Demande de modification des zones d'interurbains pour les appels destinées au territoire de la Ville de Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des services du Gouvernement du Québec de niveau régional sont situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des organismes à vocation régionale sont situés sur ce même territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne est aussi situé sur ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens sont desservis pour des soins spécifiques par le Centre hospitalier de Saint-Jérôme ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC de Deux-Montagnes doivent assumer des frais d'interurbains pour les appels logés auprès des services publics mentionnés ci-avant situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.003

DE DEMANDER aux autorités concernées, notamment à Bell Canada, la modification des zones d'interurbains afin que les appels téléphoniques logés à partir du territoire de la MRC de Deux-Montagnes destinés au territoire de la Ville de Saint-Jérôme soient considérés comme des appels locaux.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès verbaux

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 novembre 2008
- Commission de l'environnement, la conservation des boisés et des parcs naturels du 15 octobre et du 20 novembre 2008

4. Première période de question (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h13. Cinq (5) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h45.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Financement d'activités de fonctionnement ainsi qu'un emprunt au montant de 382 000\$

Monsieur Gilles St-Marseille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement concernant le financement d'activités de fonctionnement ainsi qu'un emprunt au montant de 382 000\$.

5.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 1353 – Réfection de parcs municipaux pour la somme de 413 000\$

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.004

D'ADOPTER le règlement numéro 1353, intitulé *Règlement décrétant la réfection de parc municipaux ainsi qu'un emprunt de 413 000\$ à ces fins*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

5.3 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 1354 – Réfection de la toiture du garage municipal pour la somme de 102 000\$

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-01-15.005

D'ADOPTER le règlement numéro 1354, intitulé *Règlement décrétant la réfection de la toiture du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 102 000\$ à ces fins*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

6. Administration

6.1 Finances

6.1.1 Approbation de la liste des chèques émis – Décembre 2008

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-01-15.006

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2008 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 289 880,56 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	390 876,97 \$

ADOPTÉE

6.1.2 Adoption du budget 2009 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides

CONSIDÉRANT QUE le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CIT) a dressé les budgets pour le transport et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, applicable au CIT en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal*, prévoit que les budgets du conseil doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-01-15.007

D'ADOPTER pour l'exercice financier 2009 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides les budgets pour le service de transport et le service de transport adapté.

DE PAYER au CIT le premier du trimestre la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CIT.

DE DÉCRÉTER que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires*.

ADOPTÉE

6. **Ressources humaines**

6.2.1 **Entente intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes concernant la « mise à la retraite » de 6 policiers**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes, relativement à l'entente portant sur la mise à la retraite de 6 policiers prise avant le 31 décembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-01-15.008

D'ENTÉRINER la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes concernant la mise à la retraite de 6 policiers.

DE RATIFIER par conséquent, la signature de celle-ci par le maire et le directeur général pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

6.2.2 **Ententes numéro 1620-15 et numéro 985-1 intervenues entre la Ville de Deux-Montagnes et le S.C.F.P., section locale 1620 et 985 – Congé de maternité**

Considérant les lettres d'ententes numéro 1620-15 et 985-1 intervenues entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1620 et 985, relativement aux ententes numéro 1620-15 et numéro 985-1 portant sur les ajouts du congé de maternité, rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.009

D'ENTÉRINER la lettre d'entente numéro 1620-15 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1620, relativement au congé de maternité, rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

D'ENTÉRINER la lettre d'entente numéro 985-1 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 985, relativement au congé de maternité, rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

DE RATIFIER par conséquent, la signature de celles-ci par le maire et le directeur général pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

6.2.3 Entente numéro SPQ-2008-01 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Deux-Montagnes – Prolongement de la période d’essai pour 2 salariés

Considérant la lettre d’entente numéro SPQ-2008-01 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Deux-Montagnes, relativement à l’entente numéro SPQ-2008-01 portant sur la prolongation de la période d’essai pour 2 salariés ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-01-15.010

D’ENTÉRINER la lettre d’entente numéro SPQ-2008-01 intervenue entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Deux-Montagnes concernant la prolongation de la période d’essai pour 2 salariés.

DE RATIFIER par conséquent, la signature de celle-ci par le maire et le directeur général pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

6.2.4 Confirmation de la fin de la période de probation de monsieur Martin Angers, coordonnateur des Services techniques

Considérant que monsieur Martin Angers a terminé sa période de probation ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-01-15.011

DE CONFIRMER la fin de la période de probation de monsieur Martin Angers au poste de coordonnateur des Services techniques du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2.5 Confirmation d’engagement de madame Geneviève Dupuis au poste de policière régulière

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 8 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT les récentes décisions de certains membres du Service de profiter du plan de mise à la retraite, celles-ci engendrant des ouvertures de postes d’agent régulier ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 2.01 de la convention collective en vigueur, madame Geneviève Dupuis est reconnue comme ayant fait son 12 mois de probation;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.012

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Geneviève Dupuis dans ses fonctions de policière régulière au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 4 janvier 2009.

ADOPTÉE

6.2.6 Confirmation d'engagement de monsieur Philippe Guillet au poste de policier régulier

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 8 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT les récentes décisions de certains membres du Service de profiter du plan de mise à la retraite, celles-ci engendrant des ouvertures de postes d'agent régulier ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.01 de la convention collective en vigueur, monsieur Philippe Guillet est reconnu comme ayant fait son 12 mois de probation ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-01-15.013

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Philippe Guillet dans ses fonctions de policier régulier au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 5 janvier 2009.

ADOPTÉE

6.2.7 Promotion de monsieur Christopher Harding au poste d'agent sociocommunautaire

Considérant le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 8 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT les récentes décisions de certains membres du Service de profiter du plan de mise à la retraite, celles-ci engendrant des ouvertures de postes ;

CONSIDÉRANT que monsieur Christopher Harding devra compléter sa probation pour une période de 12 mois du 4 janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-01-15.014

D'ENTÉRINER la promotion de monsieur Christopher Harding à la fonction d'agent de la section communautaire, pour une période de probation de 1 an, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, à compter du 4 janvier 2009.

ADOPTÉE

6.2.8 Promotion de monsieur Jean-Philippe Labbé au poste de sergent détective

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 8 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT les récentes décisions de certains membres du Service de profiter du plan de mise à la retraite, celles-ci engendrant des ouvertures de postes de sergent détective ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Labbé a réussi les examens circonstanciés à l'École nationale de police du Québec ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.015

D'ENTÉRINER la promotion de monsieur Jean-Philippe Labbé à la fonction de sergent détective, pour une période de probation de 1 an, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 4 janvier 2009.

ADOPTÉE

6.2.9 Promotion de monsieur Hugo Montreuil au poste de sergent détective

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 8 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT les récentes décisions de certains membres du Service de profiter du plan de mise à la retraite, celles-ci engendrant des ouvertures de postes de sergent détective ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hugo Montreuil a réussi les examens circonstanciés à l'École nationale de police du Québec ;

IL EST

Proposé par monsieur Martin Bigras
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-01-15.016

D'ENTÉRINER la promotion de monsieur Hugo Montreuil à la fonction de sergent détective, pour une période de probation de 1 an, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 4 janvier 2009.

ADOPTÉE

7. Services aux citoyens

7.1 Urbanisme

7.1.1 Octroi d'un mandat pour l'offre de refonte du plan d'urbanisme par la firme *Urbacom* pour la somme de 18 000\$

CONSIDÉRANT l'offre de la société *Urbacom* pour la refonte du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, datée du 9 janvier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-01-15.017

D'OCTROYER le mandat à la firme *Urbacom* pour effectuer la refonte du plan d'urbanisme pour la somme maximale de 18 000\$.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

7.2 Travaux publics

7.2.1 Signature de la convention concernant l'application du règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal sur l'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT QUE la CMM souhaite conclure une convention afin de déléguer à la municipalité l'application de ce règlement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette en date du 3 décembre 2008 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-01-15.018

DE CONCLURE avec la Communauté métropolitaine de Montréal la convention de délégation relative à l'application du règlement sur l'assainissement des eaux.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, cette convention.

ADOPTÉE

7.2.2 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un logiciel relatif à la qualité des services

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter d'un logiciel relatif à la qualité des services ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-01-15.019

D'OCTROYER le contrat à la société *P.G. Govern* pour l'acquisition d'un logiciel relatif à la qualité des services pour la somme de 22 115 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

7.3 Loisirs et services communautaires

7.3.1 Entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Martin Bigras
et unanimement résolu

2009-01-15.020

D'AUTORISER le directeur général à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE

7.3.2 Fourniture et installation d'équipements de jeux – Parc du Coteau

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour la fourniture d'équipements de jeux au parc du Coteau ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont reçues le pointage suivant ;

Fournisseurs	Pointage (/100)
Le Groupe Simexco	90
Tessier Récréo-Parc Inc.	85
Techsport	80

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par le Comité de sélection selon la grille de pondération ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-01-15.021

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'équipements de jeux au parc du Coteau, à la société ayant obtenue le meilleur pointage, à savoir *Le Groupe Simexco*, au montant de 56 399,22 \$ pour le lot numéro 1 et au montant de 11 304,10 \$ pour le lot numéro 2 plus les taxes applicables, et ce, selon sa soumission datée du 1 décembre 2008.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt numéro 1331.08.

ADOPTÉE

7.3.3 Octroi d'une assistance financière au montant de 4 000\$ à l'organisme le «Club Lions Deux-Montagnes» pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2009

CONSIDÉRANT la demande d'assistance financière adressée récemment par l'organisme le «*Club Lions Deux-Montagnes*» ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.022

D'OCTROYER un montant de 4 000\$ à l'organisme le «*Club Lions Deux-Montagnes*» dans le cadre du programme d'assistance financière pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2009, le 31 janvier 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire numéro 02-719-00-991

ADOPTÉE

8. **Affaires nouvelles**

Ne s'applique pas pour la présente séance

9. **Deuxième période de question (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h58. Un (1) citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 21h07.

10. **Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-01-15.023

DE LEVER la présente séance à 21h07.

Marc Lauzon, maire

Alexandre Verdy, greffier